

**UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**  
**ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**

Procès-verbal de la **0655<sup>e</sup>** séance  
tenue le **22 avril 2024**, à 14 heures  
à la salle Roger-Guillemain (M-415) du Pavillon Roger-Gaudry  
et par visioconférence

---

PRÉSENCES : la vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux : Valérie Amiraux ; le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales : François Courchesne ; le vice-recteur à l'administration et aux finances : Éric Filteau ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques : Jean-François Gaudreault-DesBiens ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Marie-Josée Hébert ; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Pascale Lefrançois ; le vice-recteur aux relations avec les diplômés et à la philanthropie : Michel Pecho ; les doyens et les doyennes : Ahlem Ammar, Frédéric Bouchard, Patrick Cossette, Carmela Cucuzzella, Simon de Denus, Carl-Ardy Dubois, Sylvie Dubois, Nathalie Fernando, David Francoz, Michel Janosz ; le doyen par intérim de la Faculté de médecine dentaire : Michel Carrier ; le représentant de la directrice générale de l'École Polytechnique : Pierre Baptiste ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Marie-Josée Aubin, Alexandre Beaupré-Lavallée, Chantal Bémour, Jean-François Bissonnette, Delphine Bosson-Rieurtort, Carl Chartrand-Lefebvre, José Côté, Jean-Jean-Jacques De Bruycker, Juliette De Maeyer, David Décary-Hétu, Vasile Diaconu, Thomas Druetz, Marc André Éthier, Jean-Sébastien Fallu, Jean-Yves Frappier, Pierrette Gaudreau, Gilles Gauthier, Julie Gosselin, Jean-Philippe Gratton, Ingrid Hall, Ahmad Hamdan, Dyala Hamzah, Jean-Marie Hanssens, Bechara Helal, Daniel Jean, Rodney Knight, Henry Thomas Kramer, Diane Lamarre, Julie Lavoie, Roger Lippé, Anne Marchand, Stéphane Molotchnikoff, Kalidou Ndiaye, Josette Noël, Martin Papillon, Danielle Pinard, Sylvain Quessy, Samir Saul, Audrey Smargiassi, Gilles Soulez, Mario Talajic, Jacques Thibodeau, Olivier Vallerand, Bilkis Vissandjée, Frédéric Yvon, Han-Ru Zhou ; les représentants et les représentantes du personnel enseignant : Caroline Daigle, Pierre-David Desjardins, Françoise Guay, Saleha Hedaraly, Najib Lairini, Philippe Lévesque-Groseau, David Lewis, Lise Marien, Liliette Michel, Gyslaine Samson Saulnier, Ann Claude Simoneau, Hocine Slimani, Alain Vallières ; le représentant du corps professoral des écoles affiliées : Marcelin Joanis ; les représentants et les représentantes de la communauté étudiante : Jani Boyer, Enrique Colindres, Flora Haddad Lolot, Méganne Joyal, Alecsandre Sauvé-Lacoursière, Audréanne Matte-Landry ; les membres indépendants : Jean-Marc Charron, Luc Granger, Nicole Trudeau ; une représentante du personnel : Lynne Thuot ; les représentantes des cadres et professionnels : Isabelle Daoust, Chloée Ferland-Dufresne, Nathalie Sargo Andrade ; les observateurs et les observatrices : Alain Charbonneau, Godefroy Desrosiers-Lauzon, Nicole Languérand, Farah Mekki, Matthew Nowakowski, Philippe Prud'homme.

ABSENCES : le directeur de l'École d'optométrie : Jean-François Bouchard ; la directrice de l'École Polytechnique : Maud Cohen ; le directeur de HEC Montréal : Federico Pasin ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Denis deBlois, Fasal Kanouté, Solange Lefebvre, Ian Thomas MacDonald, Christian Nadeau, Alexandre Prat, Julien Riel-Salvatore, Daniel Thirion ; un représentant et une représentante de la communauté étudiante : Louis Malenfant-Poulin, Radia Sentissi ; un représentant et les représentantes du personnel : France Lebel, Yannick Tremblay ; un représentant des cadres et professionnels : Charles Gaudreau.

PERSONNES EXCUSÉES : une doyenne : France Houle ; la directrice générale de la Direction des bibliothèques : Stéphanie Gagnon ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Isabelle Brault, André Dallaire, Jonathan Goldman, Audrey Laplante, Jean Leclair, Amélie Maugère, Guillaume Sutre, Eugene Syriani.

<u>PRÉSIDENT</u> :	Daniel Jutras, recteur
<u>LA PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	Claire Durand
<u>SECRÉTAIRE</u> :	Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Anne Mc Manus

---

## **COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**

### **Nominations récentes**

#### Huit membres nommés par un conseil représentants les étudiants

Mme Isabelle Ouellette, étudiante au premier cycle à l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences.

Mme Ness Teboul, étudiante au premier cycle au Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences.

Mme Justine Wu, candidate à la maîtrise en sciences infirmières à la Faculté des sciences infirmières.

### **Fins de mandat**

#### Les doyens

La doyenne intérimaire de la Faculté des sciences infirmières  
Jacinthe Pépin

#### Professeurs de carrière ou professeurs sous octroi élus par l'assemblée de chacune des facultés

##### ***Faculté de médecine dentaire***

M. Jean Barbeau, professeur titulaire au Département de stomatologie de la Faculté de médecine dentaire. (Retraite)

#### Huit membres nommés par un conseil représentants les étudiants

M. Louis Malenfant-Poulin, étudiant en premier cycle au Département d'informatique et de recherche opérationnelle de la Faculté des arts et des sciences. (Démission)

M. Alecsandre Sauvé-Lacoursière, candidat à la maîtrise en physique à la Faculté des arts et des sciences et étudiant au DESS en éducation à la Faculté des sciences de l'éducation. (Démission)

Mme Radia Sentissi, étudiante au premier cycle au Département de communication de la Faculté des arts et des sciences. (Démission)

Quatre membres nommés par un conseil représentant le personnel

Mme Chantal Simoneau, technicienne en gestion des dossiers étudiants au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences. (Démission)

**AVIS DE DÉCÈS**

Faculté de médecine

M. Gabriel Saint-Rome, professeur agrégé au Département de pédiatrie de la Faculté de médecine, décédé le 5 mars 2024.

Faculté des sciences de l'éducation

Mme Stéphanie Gravel, chargée de cours au Département de didactique et au Centre de formation initiale des maîtres de l'éducation ainsi qu'à l'Institut d'études religieuses de la Faculté des arts et des sciences, décédée le 18 janvier 2024.

Faculté des arts et des sciences

Mme Manon Charbonneau, professeure adjointe de clinique au Département de psychiatrie de la Faculté de médecine, décédée le 22 janvier 2024

Mme Thérèse Gouin-Décarie, professeure retraitée au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences, décédée le 2 avril 2024.

À l'invitation du recteur, M. Daniel Jutras, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-0655-1 **ORDRE DU JOUR**  
2024-A0021-0655<sup>e</sup>-835

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. David Lewis présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2024-A0021-0655<sup>e</sup>-835.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0654<sup>e</sup> séance tenue le 18 mars 2024
3. Affaires découlant du procès-verbal

4. Correspondance
5. Période d'information
  - 5.1. Rapport du recteur
  - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

#### B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Budget de fonctionnement 2024-2025
  - Rapport du Comité du budget de l'Assemblée universitaire
8. Proposition pour la promotion de l'expression des idées sur le campus
9. Proposition de création d'un groupe de travail ad hoc pour la mise à jour du règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire

#### C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

10. Prochaine séance : Le 13 mai 2024, à 14 heures
11. Clôture de la séance

#### AU-0655-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0654<sup>e</sup> SÉANCE TENUE LE 18 MARS 2024**

Les corrections suivantes sont apportées au procès-verbal : à la page 6, à la deuxième ligne du dernier paragraphe, on lira « 11 milliards \$ ». À la page 14, au 6<sup>e</sup> paragraphe, la fin de la dernière phrase se lira « si une révision est prévue ».

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0654<sup>e</sup> séance tenue le 18 mars 2024, tel que modifié.

#### AU-0655-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune affaire découlant.

Mme Hamzah revient sur l'intention qu'on lui a prêtée lors de la séance précédente (page 11 du procès-verbal), à savoir qu'elle avait fait un procès d'intention. Elle

explique que l'intention était de présenter une question en lien avec les orientations générales de l'UdeM en contexte de conflits d'intérêts potentiels. Si elle a été mal comprise, elle s'en excuse et reformule sa question comme suit : « L'arrêt de la Cour internationale de justice sur le risque plausible de génocide par Israël engage la responsabilité légale de tiers, que ce soit les gouvernements ou des organisations, société, institution éducative, etc., exigeant qu'elles s'assurent que leurs actions, programmes et investissements actuels ne sont pas complices de violations de la Convention sur le génocide, et qu'elles prennent toutes les mesures raisonnables en leur pouvoir institutionnel pour prévenir ces violations. Dans ce contexte, l'Université de Montréal compte-t-elle demander à son chancelier de désinvestir d'Israël, en se séparant de sa compagnie LeddarTech Israel, membre du consortium militaire AVATAR ? »

Le recteur répond qu'il n'entend pas demander au chancelier de modifier le contenu de ces investissements.

#### AU-0655-4 **CORRESPONDANCE**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

#### AU-0655-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

##### AU-0655-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée universitaire.

Il mentionne tout d'abord la nouvelle importante du budget fédéral pour la bonification du financement de la recherche, soulignant que l'effort concerté de plusieurs voix a conduit à un résultat positif, notamment les mesures suivantes : 3 milliards \$ de nouveaux investissements sur 5 ans pour augmenter le financement des trois conseils et pour rehausser la valeur et le nombre des bourses des cycles supérieurs et postdoctoraux ; 2,4 milliards \$ d'investissement pour soutenir l'intelligence artificielle (IA), son adoption par le milieu économique, le rehaussement de la capacité de calcul et l'établissement d'un Institut sur la sécurité en IA. Des mesures liées au rehaussement des constructions de logements étudiants, 500 M\$ en soutien à la santé mentale des jeunes. Il indique que la vice-rectrice responsable de la recherche fera une présentation plus détaillée des mesures qui concernent le milieu universitaire à la suite de son rapport. Il souligne le travail du doyen de la FAS, Frédéric Bouchard, dans la rédaction du rapport sur les enjeux au financement de la recherche ainsi que pour la pédagogie faite auprès des décideurs pour faire comprendre la teneur des besoins du monde universitaire.

Le recteur poursuit en soulignant quelques événements. Le 8 avril, à l'occasion de l'événement de l'éclipse solaire, l'UdeM a réuni 3500 personnes au CEPSUM en présence de ses astrophysiciens et astrophysiciennes qui ont contribué par leur expertise à une meilleure

compréhension de ce phénomène, et a distribué plus de 70 000 lunettes de protection. Il souligne les efforts du BCRP qui a travaillé à la réalisation de cet événement.

Le 15 avril, au Complexe des sciences à l'occasion des 20 ans du CÉRIUM, avaient lieu la visite et la grande conférence de Michelle Bachelet, ancienne haute-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et première femme présidente de l'histoire du Chili, et titulaire d'un doctorat honoris causa de l'UdeM.

L'UdeM a reçu également la visite de la délégation française dans le cadre du passage du premier ministre français, Gabriel Attal, au Québec. À cette occasion furent accueillis au Laboratoire de cyberjustice de l'Université de Montréal les membres du gouvernement français Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux et ministre de la Justice, ainsi que Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ont également été accueillis récemment au Laboratoire de cyberjustice la ministre du Patrimoine canadien, Pascale St-Onge, et le ministre de la Culture et des Communications du Québec, Mathieu Lacombe, pour parler de souveraineté culturelle et des géants numériques.

Il signale l'anniversaire de Guy Rocher, qui a eu 100 ans le 20 avril dernier, célébré la semaine dernière par la Fédération des cégeps et le réseau des universités du Québec, en présence de plusieurs acteurs du monde politique et du monde universitaire.

Il termine son rapport en mentionnant des membres de la communauté universitaire qui ont reçu des prix et des distinctions.

Le recteur cède la parole à la vice-rectrice responsable de la recherche, Marie-Josée Hébert, qui présente des détails sur les mesures annoncées dans le cadre du budget fédéral, dont :

- Plus de 3 G\$ sur 5 ans en argent neuf pour des hausses significatives pour les subventions de recherche aux trois conseils subventionnaires et une augmentation de la valeur et du nombre de bourses des trois conseils subventionnaires pour les étudiants des cycles supérieurs et aux études postdoctorales (30 % sur 5 ans).
- 26,9 M\$ sur 5 ans pour l'harmonisation des systèmes informatiques entre les trois conseils fédéraux.
- La création d'une organisation chapeautant l'ensemble des conseils subventionnaires qui permettra d'accroître tant la recherche internationale, collaborative et multidisciplinaire, soulignant qu'il est confirmé que la recherche interdisciplinaire qui se fait actuellement au sein des conseils subventionnaires demeurera sous la responsabilité des conseils en place.

- 30 M\$ pour appuyer la recherche autochtone.
- Des investissements de plus de 2 G\$ en intelligence artificielle et de 500 M\$ en santé mentale, avec un volet recherche.

Mme Hébert termine en soulignant qu'il s'agit d'une importante amélioration du financement de la recherche et salue le rôle du doyen de la FAS, Frédéric Bouchard, qui a mené avec doigté et ténacité le rapport et le travail auprès des décideurs. Elle souligne aussi l'apport de plusieurs acteurs qui ont contribué à ce dénouement heureux : le U15, Universités Canada, le BCI, les associations étudiantes, le mouvement Soutenir la science, le travail coordonné des trois agences subventionnaires avec la fonction publique fédérale. Des détails suivront dans le cadre de la mise à jour économique de novembre.

#### AU-0655-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

M. Dubois informe que le 11 avril dernier, le ministre fédéral du Développement international a annoncé 142 M\$ pour des projets de renforcement des systèmes de santé et de promotion des droits des femmes en République démocratique du Congo (RDC) et au Bénin. Dans ce cadre, l'Unité de santé internationale (USI) a obtenu un financement de 17 M\$ sur 6 ans pour un projet de renforcement des systèmes de santé au Bénin ; l'USI pilotera ce projet avec CARE Canada. L'USI fait aussi partie d'un projet piloté par Santé Monde qui a obtenu un financement de 25 M\$ sur 7 ans pour un projet d'amélioration des droits sexuels et reproductifs en RDC.

M. Cossette mentionne des professeurs de la Faculté de médecine qui ont reçu des prix d'excellence du Collège des médecins du Québec, soit : Dre Cam-Tu Emilie Nguyen, Dr Laurent Mottron, Dr Alain Vadeboncoeur, Bertrand Routy, et à titre de finalistes, Cécile Tremblay et Geneviève Bois. Par ailleurs, il se réjouit des excellentes nouvelles au sujet de la bonification du budget fédéral pour la recherche et il salue le travail du doyen de la FAS pour son rapport, ainsi que de la vice-rectrice responsable de la recherche et présidente du Conseil des IRSC. Il propose une motion de félicitations à Mme Hébert et M. Bouchard pour leur contribution en termes d'influence pour la bonification du budget fédéral pour la recherche. La proposition est appuyée, la motion est adoptée à l'unanimité.

Mme Daoust mentionne que le 21 février dernier marquait le coup d'envoi du 50e anniversaire de l'ACPUM, qui compte aujourd'hui 1500 membres-cadres et professionnels.

M. Lewis informe que samedi 27 avril aura lieu à la salle Claude-Champagne le 36e concert annuel de l'Atelier de gamelan et de Giri Kedaton.

M. Lippé, qui salue les excellentes nouvelles en matière du financement de la recherche, demande si les nouveaux montants de bourses qui viennent d'être annoncées seront appliqués aux étudiants de maîtrise et de doctorat qui viennent de se voir octroyer des bourses.

Mme Hébert confirme que les étudiants qui ont reçu une bourse des conseils subventionnaires se verront offrir un montant additionnel.

Mme Hamzah présente une question au sujet de la Charte de Scarborough (CS). Impliquée dans plusieurs comités ÉDI, elle mentionne qu'on se questionne au sein de ces comités sur le fait que cette charte n'a pas été adoptée par les universités francophones du Québec. Elle demande pourquoi l'UdeM, qui a été associée à sa rédaction par le biais de Marie-Claude Rigaud, a renoncé à la ratifier. Elle rappelle que la CS est une initiative pancanadienne de lutte contre le racisme antinoir, né il y a 4 ans, ratifiée par près de 60 universités canadiennes aujourd'hui.

Le recteur confirme que la question a été étudiée et que l'UdeM a contribué à la version préliminaire de la Charte. Cependant, celle-ci a été modifiée de manière significative et les obligations qui ont été introduites dans la dernière version ont amené l'Université à ne pas signer cette déclaration, contrairement à d'autres déclarations, sur la science ouverte par exemple, qui sont de nature plus aspirationnelle et qui ne comportaient pas d'engagement à l'égard d'une organisation qui allait exercer un contrôle beaucoup plus serré avec des attentes de redditions de comptes sur des objectifs prédéterminés.

Mme Hamzah considère que la Charte reste un texte aspirationnel et souligne qu'elle fait l'objet d'un engagement collectif d'une soixantaine d'universités au Canada. Elle demande où est la difficulté à se contraindre à cette reddition de comptes et s'il y a d'autres raisons qui auraient poussé l'UdeM à refuser cette ratification. Une raison qui a été donnée au Caucus des étudiants.es noirs.es de l'UdeM (CÉNUM) est à l'effet qu'il y aurait aussi des considérations financières qui empêchent l'UdeM de s'engager dans cette ratification.

Le recteur indique qu'il n'y a pas d'autres raisons que ce qu'il a mentionné. Certains des engagements qui étaient demandés pouvaient engager des conséquences financières, l'UdeM voulait conserver son autonomie dans la détermination des mesures qu'elle devait apporter en ÉDI plutôt que de s'en remettre à des obligations imposées par un organisme externe envers lequel elle aurait des obligations de redditions de comptes et des structures administratives à mettre en place, conformément à des termes énoncés dans la Charte. La lecture qu'il a faite, de même que la direction de l'Université, est que cette charte imposait des obligations et pas seulement des aspirations, c'est la seule raison pour laquelle elle n'a pas été signée. L'Université était par ailleurs en accord avec l'énoncé de principes de la Charte et avait proposé aux rédacteurs de s'en tenir à ces principes, proposition qui a été refusée.



M. Sauvé-Lacoursière mentionne que la FAÉCUM a été informée que l'UdeM retirait la possibilité, pour la communauté étudiante notamment, de tenir des prières collectives sur le campus. Or, pour certains membres, il s'agit d'un élément essentiel selon leur texte religieux et donc ils s'unissent pour pouvoir louer un local du centre de l'engagement étudiant. Il demande si l'UdeM entend interdire les prières collectives et, le cas échéant, pour quels motifs.

Comme mentionné à la dernière séance de l'Assemblée, Mme Lefrançois rappelle que l'UdeM met à disposition des locaux pour la prière individuelle de quelque religion que ce soit dans le cadre d'un projet pilote. L'Université ne souhaite pas rendre disponibles les locaux pour la prière collective ; ce qui n'empêche pas les personnes d'aller dans des lieux de culte pour prier de manière collective.

M. Fallu mentionne une récente directive à l'effet que les personnes professeures associées ne peuvent pas avoir une affiliation à plus d'une unité académique, comme les professeurs réguliers. Pourtant, selon la définition de professeur associé, les personnes professeures associées sont en tout point semblables (dossiers, tâches, etc.) aux professeurs réguliers, sauf qu'ils sont à l'emploi d'une autre institution. Il évoque une situation qui a posé problème dans son unité. Il demande pourquoi on empêche la double affiliation de professeurs associés à l'UdeM.

M. Courchesne dit ne pas avoir eu connaissance du cas évoqué. Il reviendra avec l'information à la prochaine Assemblée. À sa connaissance, il n'y a pas eu de directive à ce sujet.

M. Fallu informe qu'il y a au moins un cas à l'École de psychoéducation dont le renouvellement a été refusé pour ce motif à la FAS, parce qu'il avait une affiliation dans une autre unité, et le motif de non-renouvellement est qu'à l'UdeM on ne permet plus les doubles affiliations pour les professeurs associés.

AU-0655-7 **BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024-2025**  
- **Rapport du Comité du budget de l'Assemblée universitaire**  
2024-A0021-0655<sup>e</sup>-837, 838

À l'invitation de la présidente des délibérations, le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. Éric Filteau, présente le budget de fonctionnement 2024-2025 à l'aide d'une présentation électronique (document 2024-A0021-0655<sup>e</sup>-837). Préalablement à la séance, les membres ont également reçu le document « Budget de fonctionnement 2024-2025 » (document 2024-A0021-0655<sup>e</sup>-838).

Le président du Comité du budget de l'Assemblée universitaire (CBAU), M. Bouchard, fait part des principales questions touchant le budget qui ont été discutées par le Comité, qui auront un impact surtout en 2025-2026, notamment le changement des règles budgétaires de Québec par rapport au financement de la subvention d'enseignement dont 30 % serait fixe (basé sur le financement des effectifs 2022-2023) et qui passerait à 70 %, plutôt qu'à

100 % actuellement en fonction des variations des effectifs étudiants. Le fait qu'une part de la subvention soit fixe ou prévisible et qu'une plus petite part de la subvention provienne de la variation des effectifs est une bonne nouvelle parce que cela réduit la volatilité de financement à la baisse, mais cela limite aussi le potentiel d'augmentation de revenus de l'Université, puisque ça prendrait beaucoup plus d'étudiants pour avoir le même impact budgétaire positif. Il faudra mesurer le plein impact de ces changements lorsque les règles budgétaires seront connues. Le Comité a aussi discuté des fonds liés aux enveloppes du chantier main-d'œuvre ; de l'impact du changement du financement des étudiants déréglementés pour 2025-2026 sur le budget des facultés et de l'importance de minimiser les effets négatifs de ces variations sur les facultés qui seraient les plus affectées ; et enfin de l'importance des mesures prises au cours des dernières années pour soutenir le développement des cycles supérieurs qui ont un impact positif sur le budget de l'Université et sur le développement de la recherche à l'UdeM. M. Bouchard remercie les membres du CBAU ainsi que les membres de l'équipe des finances. Le Comité a salué le travail fait dans la préparation du budget et a témoigné sa satisfaction dans la réponse que l'équipe des finances, MM. Éric Filteau, Matthew Nowakowski et Philippe Prud'homme, a fournie à ses questions.

En ce qui concerne les modifications à la politique de financement, en portion fixe et variable l'année prochaine, M. Filteau précise qu'il s'agit d'un changement de philosophie qui était accueilli favorablement pour une stabilisation des revenus, surtout lorsque ceux-ci baissent. Par contre, si des variations importantes d'effectifs sont créées à la suite d'un décret, par exemple en médecine, ou si un nouveau programme attire une clientèle importante, il serait nécessaire d'avoir un ajustement qui tienne compte d'un financement près du 100 % pour ces effectifs qui amènent des dépenses additionnelles. Le ministère a confirmé qu'il y aurait un ajustement, cette information n'est pas encore connue. Pour 2024-2025, l'impact de cette mesure est minime, cependant on s'attend à un impact plus grand pour 2025-2026. Pour l'UdeM, l'impact est plus grand en raison du poids des disciplines qui ont des pondérations plus importantes au niveau du financement.

Évoquant les augmentations des fonds fédéraux pour la recherche, mentionnées par Mme Hébert, et le regroupement annoncé des Fonds de recherche au Québec, M. Molotchnikoff s'informe de la possibilité que les fonds du fédéral puissent être récupérés dans le cadre du regroupement des fonds du Québec.

M. Filteau indique que cela n'a aucun impact sur le budget de l'Université étant donné que cela touche la recherche.

Mme Hébert confirme qu'il n'y a aucun impact et qu'il s'agit de sources de financement distinctes.

M. Molotchnikoff demande si la FAS est affectée par le recrutement étudiant au même titre que les facultés de médecine, médecine vétérinaire, l'École d'optométrie, par exemple.

M. Filteau indique que les dernières années ont été plus difficiles pour certaines disciplines, mais que des hypothèses démontrent qu'il y a une possibilité d'un redressement cette année dans certaines disciplines.

M. Bouchard explique qu'au cours des dernières années, la FAS a porté plus d'attention au développement des effectifs au doctorat qui présentaient un potentiel de croissance ; combiné aux règles budgétaires de Québec, cela a eu un effet positif et un impact en recherche sans ajouter un fardeau trop grand sur d'autres activités à la Faculté. D'autre part, l'augmentation du financement de la recherche au gouvernement fédéral a pour effet d'accroître le nombre d'étudiants pleinement financés qui peuvent poursuivre un doctorat, ce qui va réduire le poids d'autres ressources budgétaires pour soutenir le financement intégré, et donc avoir un impact budgétaire positif à l'échelle de la Faculté et sur l'Université de manière générale.

M. Décary-Héту s'informe au sujet des coûts liés à la cybersécurité qui peuvent être très importants. Est-ce que des investissements sont prévus ? Est-ce que des outils peuvent être fournis (ex. des gestionnaires de mots de passe, des copies de sauvegarde) ?

M. Filteau indique que la cybersécurité est une préoccupation importante pour les TI et pour le Conseil de l'Université. Des sommes sont prévues au fonds d'immobilisation pour l'amélioration de la cybersécurité. Un programme de renforcement de la sécurité mis en place dans les dernières années a été renouvelé. L'année dernière, Québec avait alloué des sommes additionnelles à cet effet, on attend de voir si cela sera renouvelé cette année. Des efforts sont faits pour assurer la sécurité informatique, considérant l'impact négatif que cela peut avoir sur une organisation.

Mme Hedaraly désire savoir quels montants sont alloués à l'optimisation de la stratégie numérique et pour la formation à distance, et quelles sont les initiatives en matière de stratégies numériques.

M. Filteau explique que l'optimisation de la stratégie numérique est reliée aux applications institutionnelles. 4 M\$ par année sont alloués aux TI pour le développement d'initiatives qui visent à améliorer le fonctionnement et l'interface de nos systèmes avec les usagers, par exemple le projet PIMA. En ce qui concerne le développement des cours en ligne, des efforts particuliers sont faits à la FEP et aussi à la FAS. Le CPU offre un soutien à toutes les facultés pour appuyer les initiatives en fonction des orientations facultaires. Il n'a pas le détail des sommes associées à ces activités.

Mme Hedaraly demande si cela inclut le budget de développement pour le système de création des horaires et l'assignation des locaux (CHAL) et quelles sommes seront allouées pour la version 2.0 de CHAL dans la prochaine année.

M. Filteau explique que le développement de CHAL s'inscrit dans le plan triennal des technologies de l'information pour le développement des applications institutionnelles, qui sont capitalisables, donc au fonds des immobilisations. Il fait partie du montant de 4 M\$ mentionné précédemment.

Mme Hedaraly demande des détails sur ce qui est prévu dans le plan triennal des technologies et quand ce plan sera déposé ; elle s'informe aussi au sujet d'un ajustement de 2,2 M\$ associé à cet élément.

M. Filteau précise que le 2,2 M\$ est le coût associé au renouvellement des licences, il ne s'agit pas de ressources additionnelles, mais d'une dépense additionnelle au fonds de fonctionnement. Il explique que le plan triennal est présenté au Conseil de l'Université une fois par année ; ce plan est présenté au préalable au Comité des TI qui est un sous-comité du Conseil de l'Université. Le plan triennal est élaboré à partir des demandes des unités.

Mme Hedaraly demande si l'on a une hypothèse quant à l'impact des nouvelles règles budgétaires, ainsi que des hypothèses de solutions.

M. Filteau explique qu'il est difficile de prévoir l'impact en raison des changements faits par le ministère. Par exemple, la semaine dernière, le ministère a réduit de 50 M\$ la ponction prévue en 2025-2026 qu'il avait déjà annoncée pour financer les priorités de l'opération main-d'œuvre du gouvernement. Elle se situe maintenant à 165 M\$ pour l'ensemble du réseau. Il procède ensuite à des ajustements, notamment de la base de financement des disciplines, pour arriver à une forme d'équilibre ; or le problème est que cet équilibre ne correspond pas à la structure des dépenses de l'Université. Bien que le ministère ne touche pas au coût du financement de l'enseignement, il ajoute des montants pour diverses mesures, par exemple la diplomation, ce qui a pour effet de changer le poids relatif du financement de chaque discipline.

AU-0655-8 **PROPOSITION POUR LA PROMOTION DE L'EXPRESSION DES IDÉES SUR LE CAMPUS**

2024-A0021-0654<sup>e</sup>-826, 826 modifié, 2024-A0021-0655<sup>e</sup>-839

La présidente des délibérations signale que plusieurs changements ont été apportés à la proposition, soumise par M. Samir Saul, appuyée par M. Marc-André Éthier, à la suite de la discussion ayant eu lieu lors de la séance précédente ; la plus récente version, reçue ce matin, est consignée au document 2024-A0021-0655<sup>e</sup>-839. Elle rappelle que l'Assemblée ne vote pas sur un texte, ni sur les attendus, mais sur la proposition. Comme M. Saul avait présenté le contexte lors de la dernière rencontre, elle l'invite à présenter la proposition.

M. Saul indique que la proposition amendée, à l'étude, tient compte de ce que l'Assemblée a discuté précédemment et aussi de ce qui a été discuté avec la vice-rectrice et présidente du CoPLU, Mme Amiraux, qu'il remercie pour sa contribution à ce texte. Il explique que la mise en contexte sur le besoin de promouvoir la libre expression faisait consensus au sein de l'Assemblée, mais que le cadre qui avait été proposé, soit une commission, ne convenait pas. Dans cette nouvelle version, l'idée de commission est retirée pour donner un mandat nouveau plus actif au CoPLU, qui porte sur la promotion de l'expression des idées sur le campus. Il ne s'agit donc pas d'un changement sur le fond, mais d'un changement de cadre. La proposition amendée s'énonce comme suit :

L'Assemblée universitaire demande au Conseil de l'Université :

- 1) de clarifier le mandat de veille et d'accompagnement du Comité de mise en œuvre de la politique sur les libertés universitaires créé le 12 décembre 2022, et
- 2) d'ajouter à ce mandat celui d'agir comme promoteur et conseiller en matière d'expression des idées auprès de la communauté universitaire et de l'institution.

L'Assemblée universitaire donne au Comité de mise en œuvre de la politique sur les libertés universitaires le mandat de :

- 3) faire des recommandations pour la promotion de l'expression des idées sur le campus (obstacles à surmonter, moyens de réussir, pédagogie à entreprendre),
- 4) analyser la situation au regard de l'expression des idées sur le campus (conditions, évolution, facteurs favorables et défavorables),
- 5) produire un guide détaillant les moyens de traiter les situations d'atteinte aux libertés universitaires.

Le secrétaire général fait un commentaire sur la forme de la proposition, concernant la deuxième partie qui dit que l'Assemblée universitaire donne un mandat au Comité de mise en œuvre de la politique sur les libertés universitaires (CoPLU). Il signale que le CoPLU est un comité qui relève du Conseil de l'Université, et donc qu'il est délicat que l'Assemblée mandate un comité qui ne relève pas d'elle. Il suggère de dire plutôt « donne, sous réserve de l'accord du Conseil, le mandat... ».

Les proposeurs se disent d'accord et acceptent cette modification.

M. Fallu soulève que la nouvelle proposition ne constitue pas un amendement à la proposition déposée à la séance précédente puisqu'elle modifie la nature de la proposition initiale. Par respect des procédures, il soumet qu'il faut retirer la proposition initiale et, avec l'accord de l'Assemblée, faire une nouvelle proposition. Il propose de retirer la proposition initiale (document 2024-A0021-0654<sup>e</sup>-826) et de déposer la nouvelle proposition (document 2024-A0021-0655<sup>e</sup>-839). La proposition est appuyée.

M. Saul et M. Éthier donnent leur accord à cette proposition. Le vote n'étant pas demandé, la proposition est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée procède à la discussion sur la proposition amendée.

Mme Guay, qui a observé dans ses cours une réticence de la part des étudiants à débattre de sujets qui ont été évoqués, dit ne pas être convaincue de cette idée qu'il faudrait avoir plus de débats sur ces sujets. Elle respecterait aussi cette réticence que l'on sent chez certaines personnes sur des sujets explosifs. Deuxièmement, elle avait compris de la proposition initiale que la création d'un nouveau comité avait pour objectif de susciter la participation à la réflexion sur les libertés académiques, ce qui n'est pas le cas avec la proposition à l'étude qui s'appuie sur le CoPLU, un comité dont on entend peu parler et qui n'offre pas l'occasion de participer à la réflexion. Elle pense que le désir est davantage de participer à la réflexion, donc elle n'est pas sûre d'être en accord avec le mandat de promotion proposé et de production d'un guide.

M. Lewis hésite entre une commission ou le comité existant. Dans la foulée du commentaire de Mme Guay, il aimerait avoir un rapport des activités du CoPLU, les dossiers traités, etc.

M. Dubois salue cette initiative de M. Saul et M. Éthier de mettre cette question à l'agenda ; à son avis, l'Université donne un espace de liberté et d'expression dont il faut profiter pour parler de sujets difficiles. Il souscrit à l'observation qu'il y a un relatif silence face à de grands enjeux contemporains, notamment ceux qui sont les plus controversés. Il explique que le devoir d'expression de l'Université se joue à l'échelle institutionnelle et à l'échelle individuelle, soulignant qu'il peut être tentant à l'échelle individuelle de s'autocensurer dans un contexte explosif et de ne pas vouloir s'engager dans la controverse, mais que c'est dans ce contexte que l'on a un rôle à jouer pour participer au débat public. Ce devoir de prise de parole est nécessaire à diverses fins : pour éclairer le débat en mettant l'expertise universitaire au service du public ; dans un rôle pastoral auprès de notre communauté, pour faire de la place à différentes idées ; pour réaffirmer les principes et valeurs qui guident l'Université. Il appuie l'idée de s'appuyer sur le véhicule existant et de confier le mandat au Comité de revenir avec des recommandations qui permettront de stimuler cette conversation. Mais il souligne que l'orchestration de cette conversation ne peut pas être dévolue à un seul Comité, ce doit être une responsabilité collective portée par toutes les instances.

La présidente des délibérations, qui rappelle qu'il est 16 h 30, invite les membres à être concis.

M. Janoz se dit d'accord avec le commentaire de M. Dubois. Il accueille favorablement cette orientation de mobiliser le CoPLU afin de bâtir une expertise qui pourra ensuite être étendue à d'autres membres de la communauté. Sur le plan opérationnel, il se concentrerait sur le point 2), prioritaire selon lui, qui est d'ajouter au mandat celui d'agir comme promoteur et conseiller en matière d'expression des idées auprès de la communauté universitaire et de l'institution ; et laisserait tomber le point 5) qui concerne la production d'un guide détaillant les moyens de traiter les situations d'atteintes aux libertés universitaires, dans l'attente des conclusions de l'analyse de la situation, pour convenir du moyen à retenir, soit un guide ou un autre véhicule plus approprié.

M. Zhou note que le premier paragraphe de la proposition (point 3) fait état d'un mandat permanent au Comité alors que le deuxième réfère à des mandats ponctuels. Pour ce qui est du point 1) portant sur la clarification du mandat du Comité, il veut savoir s'il s'agit d'une demande concernant la révision de la politique, comme prévu à l'article 12 de cette politique.

M. Granger se dit en accord avec les commentaires de M. Dubois et de M. Janosz. Il évoque la responsabilité institutionnelle et la responsabilité individuelle. Sur le plan institutionnel, la position prise par l'Université est que la liberté académique prime à l'Université et que ses membres sont libres d'exprimer, dans le respect, leurs points de vue, et qu'il est nécessaire de le faire. Il constate que beaucoup de ses collègues manquent un peu à leur devoir de susciter le débat pour diverses raisons, peur de heurter des sensibilités, d'être menacés, etc. Il pense qu'il faut encourager l'individu à prendre son rôle d'universitaire au sérieux et susciter le débat.

M. Éthier ne croit pas qu'il faille faire le procès du Comité existant, qui lui semble faire son travail comme il se doit. Au-delà de la question de l'instance, Commission ou CoPLU, d'un rapport ou d'un guide, etc., pour lui l'essentiel de la proposition est à l'effet que l'Université est un lieu de débats où l'on doit favoriser les débats et la réflexion des étudiants et des professeurs et permettre qu'ils s'expriment sur tous les sujets. À son avis, il manque de débats à l'Université et il serait bon de faire en sorte que l'on promeuve le débat et la réflexion sur la place publique. C'est sur cette question que l'Assemblée devrait se prononcer avant tout.

M. Quessy annonce qu'il demandera une modification pour parler des campus et non du campus, soulignant que selon les différents campus, il y a différentes problématiques, par exemple la problématique du bien-être animal, notamment l'abatage casher à la Faculté de médecine vétérinaire. Donc il faut élargir la proposition et la considérer dans une perspective multicampus.

Mme Hedaraly évoque la crainte des conséquences possibles dans des situations où, en tant qu'enseignante, elle peut aborder un sujet controversé qui peut heurter certaines sensibilités ; il en est de même pour un étudiant qui exprime une opinion qui contredit celle de son enseignant. À son avis, que l'on étende le mandat du Comité ou qu'on en crée un nouveau, il importe, si on veut susciter des débats et l'expression des opinions contraires dans le respect, qu'il y ait des mesures d'accompagnement et de savoir quelles seraient ces mesures. Elle note qu'il n'y a eu aucun rapport depuis la création du Comité en 2022, et qu'il n'y a pas eu de révision de la politique au terme de sa première année. Il importe que ce débat ne soit pas balayé sous le tapis et que l'on prenne les mesures pour avoir des débats respectueux pour toutes les personnes.

Mme Hamzah fait une intervention en quatre points. Premièrement, comme elle le mentionnait lors de la séance précédente, elle éprouve un inconfort par rapport au terme « promotion », qui a une connotation « commerciale », et suggère le terme « diffusion » plutôt que « promotion ». Deuxièmement, elle convient avec des proposeurs que l'heure est grave et comprend leur démarche, mais elle n'est pas d'accord sur le diagnostic et elle ne croit pas que tous sont d'accord sur la nature du diagnostic autour de cette crise qui touche les institutions. À

son avis, on ne peut pas mettre sur le même niveau la question du mot en « N » et, par exemple, la difficulté de se positionner sur des conflits, le problème de la pensée unique, de la propagande, etc. Il y a une tendance à confondre des enjeux en lien avec l'équité, la diversité et l'inclusion (ÉDI) et les libertés universitaires d'une part ; et d'autre part, le problème des groupes de pression et des pressions qu'ils exercent sur l'institution, dont les philanthropes. Troisièmement, elle n'est pas certaine qu'il convient à ce moment-ci de modifier le mandat du CoPLU qui n'a pas encore présenté de rapport, notant que cela sera fait d'ici l'été. Quatrièmement, étant donné les graves problèmes en lien avec la censure, l'autocensure, des annulations d'événements, la sécurité, elle pense que l'idée de créer un comité ad hoc qui ferait une enquête indépendante sur ce qui se passe à l'UdeM comme ailleurs est importante, ajoutant que certaines fédérations, comme la FQPPU ou l'ACPPU, sont saisies de cette situation.

M. Papillon dit être en faveur de l'esprit de la proposition au sens où l'idée de clarifier le rôle et le mandat du Comité en matière de veille et notamment en matière d'accompagnement lui semble importante et concrète et s'inscrit dans la mise en œuvre de l'Énoncé adopté. Il lui semblerait utile d'établir des points de repère qui permettent de prendre une décision éclairée, individuelle ou collective (départements, centres de recherche, facultés, etc.), concernant les questions de liberté d'expression. À son avis, le Comité a l'expertise pour préparer ce genre de guide. Ceci dit, il partage l'avis que l'on devrait attendre que le Comité fasse rapport avant de penser à faire un guide ; et donc qu'il y aurait lieu de reformuler la proposition pour évoquer le guide sans en faire une attente stricte.

En réponse aux questions des membres au sujet du Comité de mise en œuvre de la politique sur les libertés universitaires, la présidente du CoPLU, Mme Amiraux, rappelle que le Comité a été constitué en mars 2023, s'est réuni pour la première fois en juin 2023 et a tenu quatre ou cinq séances. Il n'a reçu aucune plainte formelle. Il a tenu des rencontres qui avaient vocation de mettre tous les membres au même niveau d'information et de connaissance des enjeux que recouvrent les libertés universitaires telles que définies dans le mandat du Comité dans la Politique. Il a fait des propositions d'actions et de formations, notamment. Cela sera consigné dans un rapport qui devrait être fait avant l'été, comme demandé dans la Politique, et être soumis au ministère avant l'été comme le veut la loi.

M. Zhou rappelle sa question pour les proposeurs quant à la teneur du mandat qu'ils souhaitent confier au Comité via le Conseil de l'Université. Il lui semblait, selon la proposition, que l'on souhaitait confier un mandat permanent à ce comité, et donc il se demandait si la procédure appropriée pour ce faire était un amendement à la Politique auquel l'article 12 fait référence à la révision ou l'amendement de la politique.

Vu l'heure tardive et considérant qu'il y a un autre point à l'ordre du jour, M. Lewis fait une proposition de dépôt pour la prochaine Assemblée universitaire.

Pour fins d'information, la présidente des délibérations rappelle les propositions d'amendements qui ont été annoncées, notamment une proposition de M. Janosz pour le retrait des points 1 et 5 ; et le remplacement du terme « le campus » par « les campus ». Par ailleurs,



les proposeurs ont accepté de modifier le libellé de la première phrase du deuxième paragraphe en ajoutant « sous réserve de l'accord du Conseil... ».

La proposition de dépôt est appuyée.

M. Saul indique qu'il aimerait pouvoir répondre aux commentaires soulevés.

Consulté par la présidente des délibérations, M. Lewis dit ne pas avoir d'objection personnellement à poursuivre la discussion, mais observe qu'il est près de 17 h et qu'il y a encore plusieurs questions dont on veut discuter sur ce sujet et qu'il reste aussi un autre point à l'ordre du jour.

L'Assemblée procède au vote. La proposition de dépôt est adoptée à la majorité (44 pour, 23 contre et 5 abstentions). La discussion sur cette question sera reprise lors de la prochaine Assemblée universitaire.

AU-0655-9 **PROPOSITION DE CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL  
AD HOC POUR LA MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DE RÉGIE  
INTERNE DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**

2024-A0021-0655<sup>e</sup>-836

La présidente des délibérations invite le secrétaire général à présenter la proposition de création d'un groupe de travail ad hoc pour la mise à jour du règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire, soumise par le Comité de l'ordre du jour (document 2024-A0021-0655<sup>e</sup>-836).

Le secrétaire général mentionne que le règlement de régie interne de l'Assemblée n'a pas fait l'objet de modifications majeures dans les 20 dernières années et le Comité de l'ordre du jour (COJ) a constaté que plusieurs aspects du règlement de régie interne nécessitaient d'être mis à jour, par exemple l'Assemblée a deux modes de votation dont les règles sont tributaires d'une époque où l'Assemblée procédait avec des bulletins papier. Le COJ propose de prendre ce mandat et de s'adjoindre deux ou trois personnes ayant une expertise en matière de fonctionnement des assemblées. D'une part, le COJ est déjà sensibilisé à ces questions ; et d'autre part, il a des principes de composition qui reflètent tous les groupes de l'Assemblée universitaire, ce qui n'est pas le cas du Comité des règlements. Il est proposé à l'Assemblée de mandater un groupe de travail ad hoc, formé des membres du COJ et de deux ou trois personnes additionnelles ayant une expertise en matière de fonctionnement des assemblées, pour étudier ces questions et faire des recommandations à l'Assemblée l'automne prochain. Si la proposition est acceptée, l'Assemblée procéderait à sa prochaine séance aux nominations des deux ou trois personnes qui compléteront le comité.

Mme Guay, qui est membre du Comité des règlements, souligne que la raison d'être du Comité des règlements est de travailler sur les règlements de l'Assemblée universitaire. Ce comité, qui ne s'est pas réuni depuis plusieurs années, aurait un sujet sur

lequel il pourrait travailler. Elle demande quelle est la légitimité de contourner le Comité des règlements qui est mandaté pour faire ce travail. Elle suggère que son collègue Philippe Lévesque-Groleau, qui est membre du Comité des règlements, pourrait être intéressé de travailler avec le Comité de l'ordre du jour.

Le secrétaire général indique que la question se pose sur la pertinence d'avoir un Comité des règlements permanent, rappelant que ce comité a été créé en 1967 par l'Assemblée à l'époque de la laïcisation de l'Université, alors qu'il était nécessaire de se doter de nombreux règlements. Depuis une dizaine d'années, lorsqu'elle a créé de nouveaux règlements – sur les libertés académiques, la Charte, les Statuts, etc. –, l'Assemblée universitaire a fait le choix de ne pas recourir au Comité des règlements, mais plutôt de créer des comités ad hoc ; entre autres, en raison des principes de composition du Comité de règlement, notamment le fait qu'il ne compte pas d'étudiants qui sont une partie importante de l'Assemblée, et aussi en raison des sujets abordés. De plus, la présidente des délibérations siège au COJ, ce qui n'est pas le cas au Comité des règlements. L'alternative serait de confier le mandat au Comité des règlements.

Le vote n'étant pas demandé, la proposition est adoptée à l'unanimité.

#### AU-0655-10 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 13 mai 2024, à 14 heures.

#### AU-0655-11 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 17 heures.

Le président,

Le secrétaire général,

Daniel Jutras

Alexandre Chabot

Adopté le 13 mai 2024, délibération AU-0656-2